

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 48/2023

OBJET : ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DROME – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION MAROCAINE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à VIGNE Amélie, BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MARKARIAN Jean- Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MINGORANCE Anita pouvoir à FLEURET Alain, BARBE Sabrina, PONSON Aline.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que suite au séisme intervenu le 8 septembre dernier au Maroc, la solidarité internationale se met progressivement en place pour venir en aide à la population marocaine durement touchée.

Face à la situation de crise qui frappe le Maroc, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France appelle les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Sensible aux drames humains de ce séisme et tenant à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire un don d'un montant de 1 500 € à l'association des Maires de la Drôme (AMF26) qui se charge ensuite de transmettre l'ensemble des dons des communes drômoises à parts égales entre la Croix Rouge et la Protection Civile, 2 associations françaises engagées sur place.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 026-200056547-20230925-DE_2023_48-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

